



COMPTE RENDU CAPL du 16/07/2015

Mouvement général local des Contrôleurs A effet au 01/09/2015

Mouvement spécifique SIP Bdx Pessac et Bdx Talence A effet au 01/01/2016

CAPL convoquée à 10h et levée à 11h45.

Ordre du jour :

- 1) Mouvement spécifique SIP Bordeaux Talence et Bordeaux Pessac à effet au 01/01/2016
- 2) Mouvement général local des contrôleurs à effet au 01/09/2015

1) Mouvement spécifique SIP Bordeaux Talence et Bordeaux Pessac à effet au 01/01/2016

Nous avons signalé que le tableau du mouvement fourni par la Direction était incomplet. Le périmètre, c'est-à-dire le nombre d'agents concernés par ce mouvement, n'était pas suffisamment renseigné : l'ensemble des agents de la Trésorerie de Pessac était indiqué contrairement à la Trésorerie de Villenave d'Ornon et à celle de Talence.

Votes : Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

- Nous avons voté contre car la CGT est opposée aux restructurations. En effet, celles-ci réduisent le champ du service public destiné à l'usager et ne sont que des leurres pour supprimer davantage d'emplois.

2) Mouvement général local des Contrôleurs à effet au 01/09/2015

Nous avons demandé des précisions concernant les affectations au 01/09/2015 au SIP de Bordeaux Pessac, service qui sera créé seulement au 01/01/2016 :

- Les agents concernés seront d'abord affectés à la Trésorerie de Pessac du 01/09/2015 au 31/12/2015, puis intégreront le SIP au 01/01/2016.
- Dans le cas d'un report d'installation demandée par la direction, et non par le contrôleur (par exemple, affectation au 01/09/2015 avec report d'installation au 01/11/2015), l'agent pourra-t-il effectuer une demande de mutation pour le mouvement à effet au 1^{er} septembre suivant ?

La direction a répondu : oui. Le report d'installation, étant une décision à l'échelle locale, n'influe pas les conditions de mutations à l'échelle nationale.

- Concernant la garantie de maintien à résidence suite à suppression de poste : une garantie permanente de maintien à résidence (situation ALD résidence) sur la commune (plus précis que

la RAN) est assurée tant qu'il existe un service dans cette commune (même si aucun emploi B n'existe plus sur la commune).

Nous avons souhaité que la Direction rappelle que les documents de travail pour la CAPL n'ont pas à vocation à être diffusés avant la publication officielle effectuée par le service RH. En effet, de nombreux agents avaient été informés de leur affectation indiquée dans le projet avant même que celui-ci ne soit publié.

Votes : Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

→ **Nous avons voté contre car le mouvement fait apparaître un grand nombre d'emplois vacants, conséquence de la politique inefficace des suppressions d'emplois.**

3) Mesures de gestion au 01/09/2015

Une discussion s'est engagée pour avoir des informations sur l'affectation réelle des agents concernés : précision sur le service de direction, les détachements sont-ils pris en compte dans les mesures de gestion ?,...

Elle a pris un tour particulier lorsqu'ont été évoquées les conditions pour qu'un agent « mesure de gestion » puisse être affecté à un poste différent de l'affectation réelle indiquée...

Nous avons immédiatement réagi : Les « mesures de gestion » relevant d'une décision unilatérale du directeur n'ont pas vocation à être soumises à l'avis de la CAPL selon les dispositions de la note du mouvement local :

« L'affectation des agents nommés « à la disposition du Directeur » (A.L.D) n'est pas prononcée dans le cadre du mouvement local soumis à l'avis de la CAPL, mais sur décision du directeur dans le cadre des mesures dites « de gestion » prononcées après la publication du mouvement local et qui ont pour objet de le compléter ou de le rectifier. »

Nous avons donc demandé à la Direction de clarifier sa position.

Ce qu'elle s'est empressée de faire : aucune négociation ni tractation n'était en cours !

Nous en avons pris bonne note!

En conclusion, malgré les affectations des ALD, encore trop de postes de cadre B restent vacants!

→ **La CGT demande donc non seulement de pourvoir à l'ensemble des postes vacants mais aussi de recréer des postes pour le bon fonctionnement des services.**

Bordeaux, le 16/07/2015

Les élus CGT en CAPL B

Chantal DUBOURG (SIP Arcachon - 05.57.72.47.43)

David BOUSSARIE (SIE Libourne - 05.57.25.44.79)



CGT FINANCES PUBLIQUES
De la GIRONDE

cgt.drrip33@dgrip.finances.gouv.fr

1^o étage, Tour A
Cité administrative - Boite 85
33090 Bordeaux cedex
05 56 24 81 52 Fax 05 56 24 86 34

24, rue François de Sourdis
33060 Bordeaux cedex
(fax 05 56 90 76 93)

CAPL du 16/07/2015 - MOUVEMENT LOCAL CATEGORIE B

Le projet de mouvement général catégorie B issu de la CAPN paru le 01/07/2015 fait ressortir un déficit de 1700 contrôleurs au niveau national (contre 1542 en 2014).

Au 01/03/2015, la DDFIP de la Gironde enregistrait de nouveau une situation des plus alarmantes avec un manque de près de 32 contrôleurs (14 dans la filière fiscale et 18 dans la filière gestion publique). Ce n'est donc pas ce nouveau mouvement qui va venir combler ce déficit puisqu'on nous promet encore des suppressions de postes. Ainsi, à l'issue du mouvement général définitif de mutation au 1^{er} septembre 2015, la Gironde enregistrera un déficit de 23 contrôleurs.

Comment faire fonctionner les services dans de telles conditions de sous-effectifs ? Des pans entiers de missions ont été abandonnées et les agents subissent au quotidien stress, souffrance au travail et difficultés croissantes pour accomplir les missions. De plus en plus, on remarque des agents qui se démotivent face aux conditions de travail de plus en plus difficiles. Les agents perçoivent de moins en moins le bout du tunnel et se voient contraints de bâcler ou de négliger certains aspects de leur missions.

L'Administration est à l'origine de cet état de fait !

Pour des raisons strictement budgétaires, elle est responsable de :

- la suppression de plus de 30 000 postes en 12 ans,
- d'un calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services,
- d'un manque d'anticipation des départs à la retraite.

Afin de remédier à cette hécatombe, nous allons passer au PAS, le prélèvement à la source !

Porté par le matraquage idéologique quotidiennement asséné par les médias, le PAS serait la seule issue afin de sortir de l'ornière. On se doute plutôt que le PAS sera un nouveau moyen d'appliquer l'austérité et de justifier de nouvelles suppressions de postes.

Pourtant, dans son rapport du 27 mai dernier, la Cour des Comptes interpellait le Gouvernement en montrant que les recouvrements issus des contrôles fiscaux étaient en baisse pour n'atteindre plus que 8Md€ en 2014 (contre 10Md€ en 2013). L'explication en est que la diminution des effectifs est plus forte que la performance des systèmes automatisés de renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

La DGFIP est à l'image de ce principe : budgets de fonctionnement en baisse, gel des salaires,

suppressions d'emplois, promotions sacrifiées,... engendrant baisses de résultats, rentrées fiscales en diminution et moins importantes qu'attendues...

Nous avons dépassé le point de bascule, et il faut donc savoir arrêter les suppressions de postes.

Par ailleurs, les conditions de fonctionnement des services s'aggravent dans notre département. Les quatre nouvelles fermetures de Trésoreries Principales dans le département prévues pour le 1^{er} janvier 2016, venant s'ajouter à celles récemment fermées, confirment le démantèlement du maillage territorial de notre administration. On veut bien croire qu'internet comblera les vides laissés mais encore faut-il avoir accès à ce service...

Concernant les préparations de l'organisation des mouvements, nous sommes heureux d'avoir enfin été entendus. Il est en effet bon de constater que la DRFIP ait transmis les documents que nous estimions nécessaires à l'exercice des mandats : liste des postes vacants, situation des effectifs après mouvement local mais avant mesures de gestion, liste des emplois B implantés au TAGERFIP 2015, les états de mutations au départ et à l'arrivée, tableaux d'affectation des agents par structure.

Néanmoins, nous restons vigilants quant aux validités des cachets, des dates de dépôt des fiches de vœux et de leur correction éventuelle, ainsi que des signatures apposées.

Pour conclure, le projet du mouvement local fait apparaître un nombre élevé d'emplois vacants.

Que vont devenir les services désormais en sous-effectif depuis longtemps fragilisés par les suppressions d'emplois ? Quelles seront les conditions d'exercice des missions ? Comment ne pas penser à tous ces agents de plus en plus amenés à culpabiliser à la moindre de leurs absences ? Alors qu'ils sont en souffrance avérée, qu'elle sera leur vie au travail ?

→ La CGT Finances Publiques revendique à nouveau le recrutement à hauteur des besoins réels. Ceci permettrait d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, en pourvoyant aux postes vacants et en créant des postes pour le bon fonctionnement des services afin que les agents effectuent leurs missions dans les meilleures conditions possibles.